

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION
(1er semestre 2008)

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains sur le territoire de Saint-Denis ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre distinct de celui de la Commune.

A ce titre, les textes applicables aux régies dotées de la seule autonomie financière prévoient qu'indépendamment des comptes, un relevé provisoire des résultats d'exploitation de l'année en cours doit être présenté au Conseil Municipal.


L'exécution du Budget 2008 de la Régie, arrêté au 30 juin 2008, se traduit par :

- un excédent d'Exploitation de 361 319,40 €,
- un déficit d'Investissement de 42 507,79 €.

Je vous demande donc d'approuver le relevé provisoire des résultats d'exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place pour le 1er semestre 2008, tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE


Gilbert ANNETTE

OBJET **REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**
RELEVÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION
(1er semestre 2008)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérard, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

1 abstention

pour

Mme HOARAU Patricia

autres élus présents et représentés

Approuve le relevé provisoire des résultats d'exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place pour le 1er semestre 2008, tel qu'il figure en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **16 SEP. 2008**

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE